

## Un nouveau Président pour le PEBreizh-Territoires d'Énergie Bretagne



**Olivier DEHAESE, Maire d'Acigné en Ille-et-Vilaine, a été nommé le 1er mars dernier, Président du PEBreizh-Territoires d'Énergie Bretagne, entente regroupant les syndicats départementaux d'énergie bretons et Brest Métropole.**

**Il succède à Monsieur Tristan FOVEAU, Vice-Président de Brest Métropole.**

### Les priorités du mandat

Le Président a indiqué, lors de sa prise de fonction, ses priorités sur l'année de son mandat :

- Pérennisation de l'entente par la création avant l'été 2022 de l'association PEBreizh-Territoires d'Énergie Bretagne
- Organisation du congrès de la FNCCR à Rennes du 27 au 29 septembre 2022, grand rendez-vous des collectivités locales qui rassemble près de 2 000 congressistes à chaque édition triennale
- Développement coordonné des énergies renouvelables sur les territoires par l'action concertée du PEBreizh, de leurs SEM et des Agences Locales de l'Énergie : le programme BEER « Breizh Ensemble Energies Renouvelables »
- Contribuer à une relation équilibrée avec Enedis Bretagne afin de poursuivre la mutation du réseau électrique breton nécessaire à la transition énergétique
- Développer des projets communs autour des données afin de disposer des outils adéquats pour réduire les consommations énergétiques
- Renforcer les liens avec la Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL sur les axes de travail des membres du PEBreizh, et en particulier les mobilités bas carbone, qu'elles soient électrique, biogaz ou hydrogène.



#### Le PEBreizh - Territoires d'Énergie Bretagne

Créé en 2011, le PEBreizh réunit les quatre syndicats d'énergie de la région Bretagne et Brest Métropole (adhérente depuis 2019) au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE). Ceux-ci partagent leurs expériences sur les questions liées à la gestion des réseaux électriques et à la transition énergétique.

Le PEBreizh est un interlocuteur incontournable pour la Région, l'ADEME et l'État sur les sujets des contrôles de concession, de la production d'énergie ou de la maîtrise de la demande en énergie en complémentarité des autres acteurs, notamment des collectivités en charge de la mise en œuvre des plans climat locaux et des agences locales de l'énergie et du climat.